

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_060

Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin : choix des entreprises de travaux

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Revens, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER, Jean-Claude SALEIL par Jean-Luc AIGOUY

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 17 septembre 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle le contexte et les travaux prévus dans le cadre du projet de restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin (commune de Rivière-sur-Tarn).

La consultation des entreprises s'est déroulée du 1er août 2018 au 6 septembre 2018. Elle a fait l'objet d'une publication sur une plateforme spécialisée de marchés publics ainsi que dans un journal local.

Le début des travaux est envisagé pour l'été 2019, sous réserve de l'accord des aides publiques sollicitées, de l'obtention de l'autorisation environnementale et de la maîtrise du foncier.

La proposition de la commission d'achat réunie le jeudi 20 septembre est communiquée. Elle s'appuie sur le rapport d'analyse, en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de la consultation.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le rapport d'analyse et **décide** de suivre l'avis de la commission d'achat ;

Décide de retenir le groupement Sévigné – IT2E pour l'exécution de ces travaux, pour un montant de 774 217 € HT (929 060,40 € TTC) ;

Autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré à Revens, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/09/2018
et publié ou notifié
le 26/09/2018